Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260303-DEL_2026_12-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-12

Objet : Finances locales – Salle de L'Encrier et L'Evasion – Tarif de la consommation de l'électricité

Le 3 mars 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Présent ce jour : 13 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 0 – **Votant :** 13

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Karine BARON, Daniel MAILLARD. Guy LERIBAULT, Jean-Luc RICHEUX, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Michel CAMPION, Sophie GALLAIS, Perrine MENARD, Damien LABBÉ, Marina JUBIN, Romain GUILLET.

Absents excusés : Maud HOUSSAIS

Secrétaire de séance : Damien LABBÉ

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

En raison de la diminution du prix du kilowatt de notre fournisseur d'électricité TOTALENERGIES à la salle de L'Evasion et de L'Encrier, il est proposé de modifier le tarif appliqué aux locataires sur la consommation d'électricité.

Vu les factures de consommation d'électricité fournies par TOTALENERGIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de :

- **FIXER** à 0,20 € le kilowatt en heure pleine et en heure creuse à la salle de L'Evasion.
- **FIXER** à 0,20 € le kilowatt en heure pleine et en heure creuse à la salle de L'Encrier au-delà de 30 kW consommés en heures pleines et 30 kW en heures creuses.
- **INDIQUER** que le tarif sera appliqué lorsque la délibération sera exécutoire.

A La Landec, le 3 mars 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Damien LABBÉ

Le Maire,

Didier SAILLARD

MAIRIE DE LALANDEC 09600 Côtes d'Ariège